

Indicateurs de prix de revient AB

Note méthodologique

Mai 2022

Préambule

La Loi Besson-Moreau, dite loi EGALIM 2, promulguée le 18 octobre 2021, fait suite à la loi EGALIM 1 et vise à aller plus loin, en étant explicitement consacrée à la « protection de la rémunération des agriculteurs ».

Les indicateurs à prendre en compte sont ainsi définis dans l'article L631-24 :

- un ou plusieurs indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts,
- un ou plusieurs indicateurs relatifs aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix,
- ainsi qu'un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges.

Dans le cadre de ses missions et conformément aux dispositions introduites dans le code rural, INTERBEV Bovins élabore et diffuse des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence.

Cette note présente la méthode de calcul des indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture développée par l'Institut de l'Elevage sur la base des travaux d'INOSYS réseaux d'élevages, ainsi que les principales caractéristiques de l'échantillon de résultats retenus pour la conception de ces indicateurs.

Sommaire

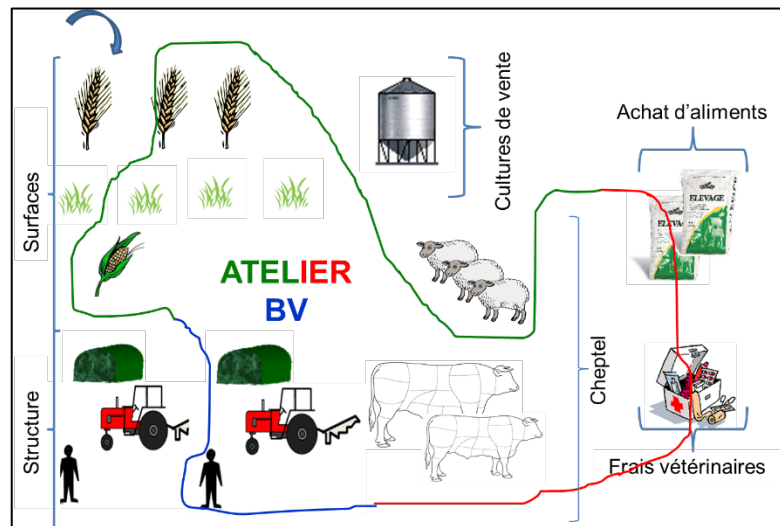
1. Coût de production et prix de revient de l'atelier viande bovine en Agriculture Biologique : définitions et méthodes de calcul	3
a. Contour de l'atelier viande bovine (cheptel et surfaces).....	3
b. Coût de production de l'atelier et charges prises en compte.....	3
c. Calcul du prix de revient de l'atelier viande bovine.....	4
d. Calcul du prix de revient par catégorie d'animaux.....	5
2. Caractérisation de l'échantillon retenu	6
a. Composition de l'échantillon.....	6
b. Catégories vendues au sein de l'échantillon	7
c. Variabilité au sein de l'échantillon	7
3. Mise à jour des indicateurs	8
a. Indices des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA)	9
b. Aides PAC.....	10
c. Travail : rémunération de la main-d'œuvre exploitant.....	10
ANNEXE - Détail des charges et des produits	11
a. Affectation des charges.....	11
b. Affectation des produits.....	12
c. Répartition par atelier	12

1. Coût de production et prix de revient de l'atelier viande bovine : définitions et méthodes de calcul

a. Contour de l'atelier viande bovine (cheptel et surfaces)

L'atelier bovins viande inclut le cheptel, la production fourragère et la production des céréales autoconsommées par le troupeau bovin viande (cf. le schéma ci-contre).

Les charges afférentes à cette production serviront à calculer le coût de production. Pour les postes communs à plusieurs ateliers de l'exploitation, une ventilation avec une méthode de répartition prédéfinie est réalisée (cf. annexe). La production de



cultures de vente ou d'autres productions, animales en particulier, n'est ainsi pas prise en compte.

b. Coût de production de l'atelier et charges prises en compte

Le coût de production de l'atelier est le résultat d'une approche « comptable » de l'exploitation dont on a isolé son atelier bovin viande. Le coût de production de l'atelier permet d'évaluer tout ce que les éleveurs engagent pour produire la viande en intégrant le coût de leur travail, des surfaces en propriété et des capitaux propres mobilisés pour financer les bâtiments, le matériel, le cheptel, les stocks...¹

Coût de production = charges courantes + amortissements + rémunération des charges supplétives (foncier, capital et main-d'œuvre exploitant)

Les charges permettant de calculer le coût de production sont agrégées par poste, notamment pour être mises à jour à l'aide des indices des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA).

Trois types de charges composent le coût de production :

- Les charges courantes : ce sont les dépenses qui ont donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice, chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production et non d'un prix de cession².

¹ Le détail des charges est décrit en annexe du présent document (partie a)

² Cette option est conforme avec les pratiques internationales - Réseau IFCN (*International Farm Comparison Network*) pour le lait et *Agribenchmark* pour la viande - qui analysent les résultats en fonction du choix réalisé par l'exploitant sur la destination de ses cultures.

Les cotisations sociales des exploitants ne sont pas prises en compte dans les charges courantes mais intégrées dans les charges supplétives sur une base forfaitaire³.

- Les amortissements : ce sont des charges calculées selon les normes comptables courantes, elles correspondent à l'usure et l'obsolescence du matériel, des équipements et des bâtiments.
- Les charges supplétives : elles sont calculées pour rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à la disposition de son entreprise :
 - *Foncier - les terres en propriété* : au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région, plafonné à 150 €/ha-an. Les impôts fonciers et frais financiers des emprunts fonciers inscrits au grand livre comptable ne sont pas comptabilisés mais pris en compte dans cette rémunération du foncier.
 - *Capital - les capitaux propres* : au taux du livret A. Le remboursement de capital des emprunts fonciers inscrits au grand livre comptable ne sont pas comptabilisés mais pris en compte dans cette rémunération du capital.
 - *Travail consacré par l'exploitant à l'atelier* : sur la base de 2 SMIC par UMO (SMIC net + 30% de cotisations sociales forfaitaires). Les cotisations sociales de l'exploitant et la rémunération des associés inscrits au grand livre comptable ne sont pas comptabilisés mais pris en compte dans cette rémunération du travail.

Rémunération des charges supplétives

Année	2020	2021
Taux d'intérêt du capital propre (%)	0,52	0,50
Niveau de rémunération RCAI (avant impôt et cotisations sociales – en €)	38 038	38 610

c. Calcul du prix de revient de l'atelier viande bovine

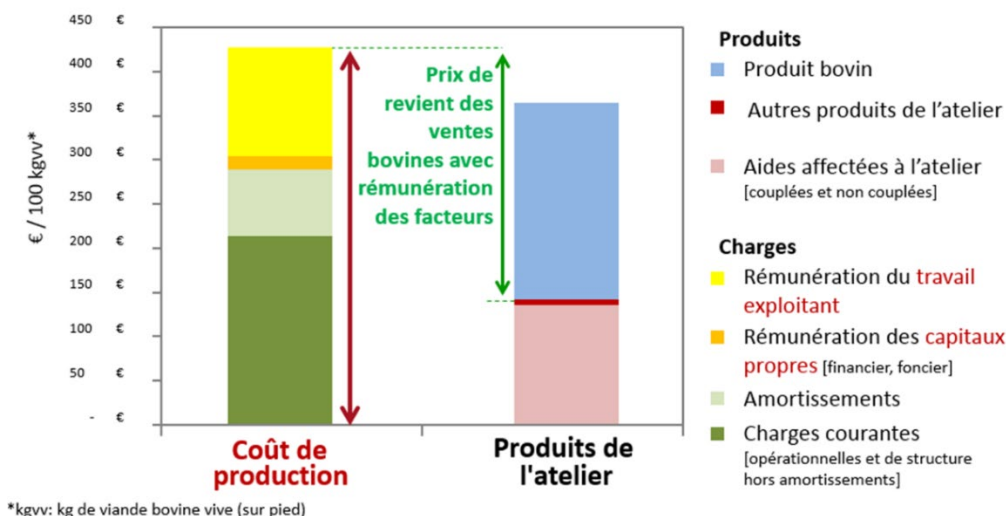
Le prix de revient correspond au prix de vente de la viande qui permettrait de couvrir l'ensemble des charges engagés par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux). Il est égal au coût de production, duquel sont déduits le montant des aides et les autres produits affectés à l'atelier⁴.

<p>Prix de revient = Coût de production – aides affectées à l'atelier – autres produits</p>
--

³ Les cotisations sociales de l'année sont calculées à partir des revenus des trois dernières années ou de la précédente selon l'option de l'exploitant. Le revenu d'une année est lui-même le résultat de plusieurs productions pour des systèmes diversifiés. Pour ces deux raisons elles ne sont pas adaptées pour calculer des coûts avec des niveaux de rémunération de la MO différents.

⁴ Le détail des produits et aides est décrit en annexe du présent document (partie b)

Coût de production et prix de revient

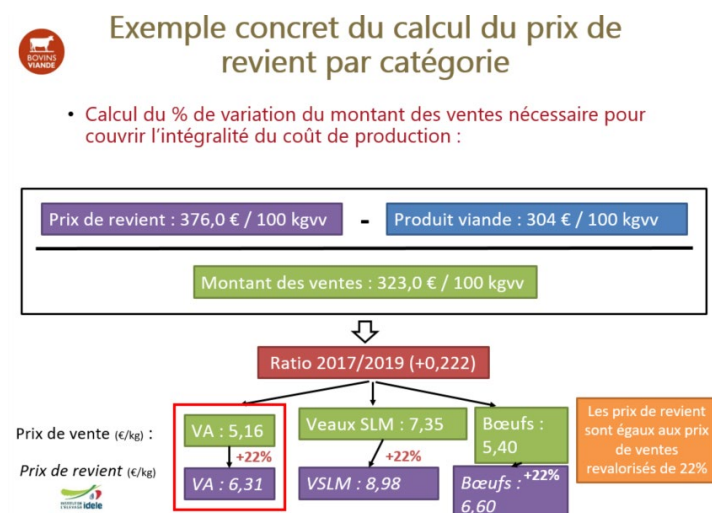


d. Calcul du prix de revient par catégorie d'animaux

Le prix de revient de l'atelier concerne l'ensemble de la production de viande bovine. Pour déterminer un prix de revient correspondant à chaque catégorie d'animaux (vache, génisse, bœufs et veaux type veaux sous la mère), on calcule un ratio de correction du montant des ventes nécessaire pour couvrir l'intégralité du coût de production :

$$\text{Ratio (\%)} = \frac{\text{prix de revient global} - \text{produit viande}^5}{\text{montant des ventes}}$$

Ce ratio est ensuite appliqué à chacun des prix réels de vente des catégories concernées pour déterminer un prix de revient par catégorie.



⁵ Produit viande = ventes – achats +/- variation d'inventaire

2. Caractérisation de l'échantillon retenu

L'échantillon est construit à partir de fermes suivies dans le cadre du dispositif INOSYS-Réseaux d'élevage et du Réseau Pôle Bio Massif Central.

INOSYS-Réseaux d'élevage⁶ est un réseau de compétences, déployé sur l'ensemble du territoire français, qui associe près de 1600 éleveurs et 240 ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'élevage. Il repose sur le suivi d'exploitations volontaires, sélectionnées pour représenter la diversité des systèmes d'élevages herbivores et pour leurs performances technico-économiques supérieures à la moyenne. Dans ces conditions, leur résultat courant moyen est bien sûr plus élevé que celui de l'ensemble des exploitations suivies dans le réseau d'information comptable agricole (RICA).

Afin de compléter ce Réseau, un peu limité en nombre pour la production bovine en AB, nous y avons ajouté les données issues du projet Bio références, piloté par le pôle Bio Massif Central, qui assure un suivi pluri-annuel de 16 exploitations naisseurs engraisseurs, en AB, sur le territoire du Massif Central depuis 2014.

Pour relativiser les effets des années atypiques, en termes de marchés ou d'aléas climatiques, il a été décidé de bâtir un échantillon non constant sur 3 ans avec les années les plus récentes possibles au moment de la constitution de l'échantillon. Ainsi, les années 2017-2018-2019 ont été retenues.

Au final, 124 résultats, issus des exploitations du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage conduites en Agriculture Biologique et du dispositif Bioréférence ont été retenus. Ces résultats ont été enregistrés lors des 3 années retenues, 2017, 2018 ou 2019.

a. Composition de l'échantillon

L'échantillon est composé de 124 résultats de fermes spécialisées dans la production de viande bovine biologique, naisseurs et naisseurs engraisseurs de veaux ou/et de bœufs pour l'une des 3 années, 2017, 2018 ou 2019.

Il est composé à 69% par des élevages de races lourdes (Charolaise, Limousine et Blonde d'Aquitaine), 16% des races rustiques (Aubrac, Salers, Gasconne), 5% de races régionales (Rouge des Prés, Parthenaise) et enfin de 9% de races plus atypiques ou résultant de croisement (Angus pur, Angus x Limousin ou Limousin x Aubrac, Limousin x Charolais, Salers x Charolais).

Descriptif de l'échantillon : Données moyennes de l'échantillon analysé

	2017_2019 non constant
Nbre de données	124
UMO à rémunérer	1,58
SAU (ha)	132
SFP en herbe (ha)	103
Nbre vêlages	65
Nbre UGB	114
PBVV/UGB	274
Productivité de la MO (t/UMO)	20,8

⁶ http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/inosys-reseaux-delevage-temoin-des-evolutions-de-lelevage-herbivore-francais.html

b. Catégories vendues au sein de l'échantillon

Pour chacune de ces quatre catégories, les prix de ventes réels des exploitations ont été calculés sur la période retenue, en précisant les caractéristiques de poids de ventes (carcasse) vendus :

Prix de vente et poids des animaux moyens vendus au sein de l'échantillon

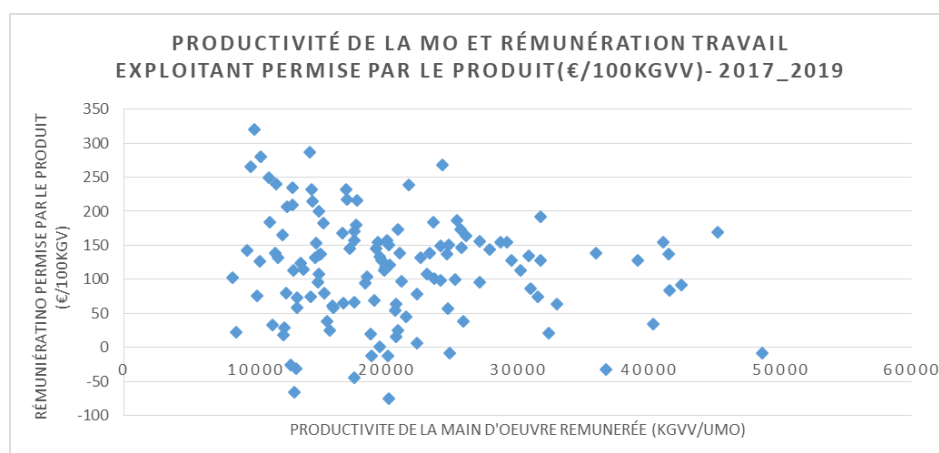
Catégorie	Nombre d'animaux commercialisés au sein de ces élevages	Prix de vente 2017 à 2019 (€/k éc)	Poids
Vache de réforme	1 951	5,16	415 kg éc
Génisse	669	5,42	375 kg éc
Bœufs	675	5,40	433 kg éc
Veau de type « sous la mère »	717	7,35	159 kg éc

Calculés annuellement a posteriori, les écarts entre prix de revient par catégorie pourraient être amenés à varier sensiblement dès lors qu'une catégorie s'effondrerait, avec une augmentation relative du prix de revient calculé pour les autres catégories. Pour éviter ces phénomènes de « compensation », les écarts entre catégories sont figés.

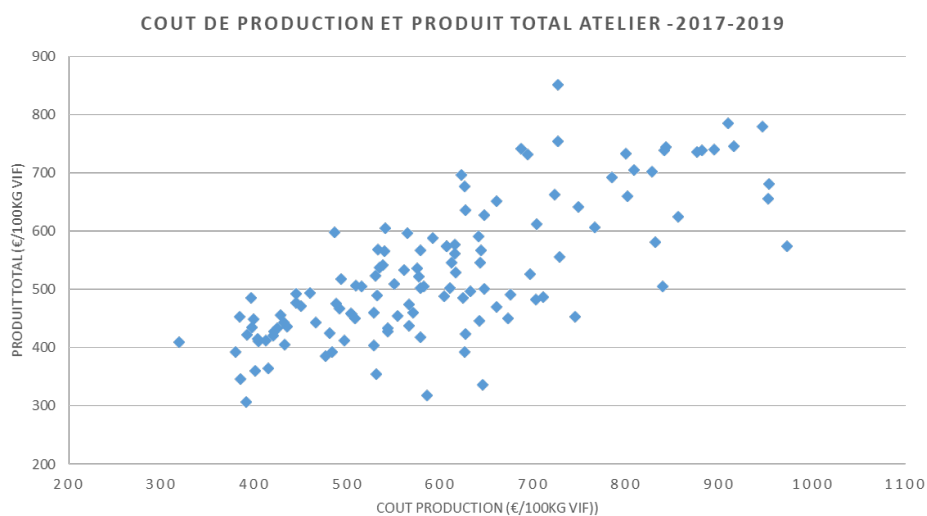
c. Variabilité au sein de l'échantillon

Il existe une variabilité au sein de l'échantillon en termes de productivité de la main d'œuvre, de coût de production, de produits de l'atelier bovins viande en Agriculture Biologique, ou encore de rémunération permise par le produit (cf. graphiques ci-après).

Néanmoins, la taille de l'échantillon et la variabilité intra-système de production ou intra-races ne permet pas de distinguer des sous-échantillons de manière suffisamment représentative et pertinente. En outre, la construction même de l'indicateur de prix de revient impliquant une déduction des aides PAC compense déjà en partie les différences qui pourraient exister entre systèmes ou territoires sur une approche coût de production (par exemple, les ICHN pour les exploitations en zones défavorisées).



Source : IDELE- GEB d'après INOSYS - Réseaux d'élevage et Bioréférence



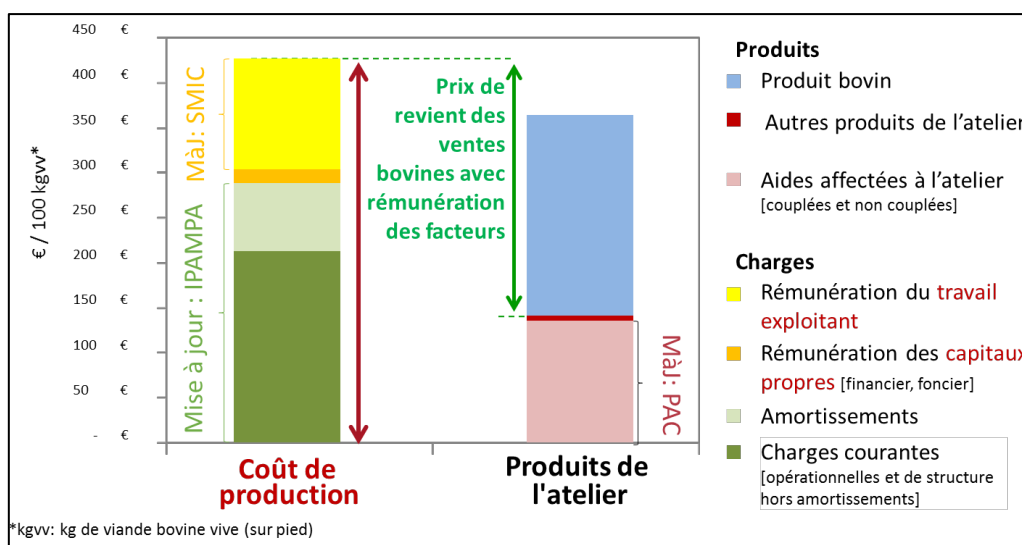
Source : IDELE- GEB d'après INOSYS - Réseaux d'élevage et bioréférence

3. Mise à jour des indicateurs

Pour actualiser les indicateurs de prix de revient par catégorie animale, il est prévu une indexation semestrielle:

- Des charges via les indices des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA),
- Des aides PAC en suivant les évolutions annuelles des soutiens directs couplés et découplés (convergences, stabilisateurs...), y compris la réforme qui s'appliquera à partir de 2023,
- De la rémunération du travail en suivant l'évolution du SMIC.

Prix de revient et postes mis à jour



a. Indices des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA)

Les IPAMPA sont des indices des prix d'achat des moyens de production agricole. Ils couvrent l'ensemble des productions agricoles et suivent l'évolution des prix des biens et services utilisés par les exploitants dans leur activité agricole.

Quatre sources principales⁷ sont mobilisées au cours d'une campagne mensuelle de production d'indices :

- les données du service de la prospective et de l'évaluation (SSP) du Ministère de l'Agriculture : résultats de l'enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires (enquête PCIA : 3 036 séries et 248 entreprises) pour l'essentiel ;
- les indices de prix à la production dans l'industrie et les services et les Index bâtiment, travaux publics et divers réalisés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et utilisés pour indexer les biens d'investissements (matériels, bâtiments, ...) suivis dans le cadre de l'IPAMPA ;
- les indices de prix à la consommation pour le suivi des évolutions des prix de l'énergie (carburants et électricité notamment : tarif sur le tarif bleu – ménages) ;
- le site du ministère de la Transition écologique et solidaire pour le prix mensuel du fioul domestique et du Gazole Non Routier (<http://www.prix-carburants.developpement-durable.gouv.fr/>).

L'indice IPAMPA général, publié mensuellement par l'INSEE, a des limites si l'on souhaite suivre l'évolution du prix des charges pour une production agricole donnée. Ce sont les données de l'IPAMPA-Bovins viande⁸ calculé par l'IDELE qui sont ici principalement utilisées.

Les indices de prix d'achat des moyens de production agricoles sont diffusés en base 100 en 2015 à compter de la publication qui intègre les indices de février 2018. La pondération des 10 postes de consommations courantes et des 2 postes de biens d'investissements a été actualisée en base 2015.

Pour les bovins viande, cette pondération est basée sur l'analyse des paniers de charges des exploitations spécialisées du RICA pour les bovins viande (échantillon de 721 exploitations représentant 32 876 exploitations), complétée par une pondération plus fine du poste alimentation achetée (tourteaux achetés en l'état, aliments composés,...) à partir des exploitations du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage.

Les charges permettant de calculer les indicateurs de prix de revient seront mises à jour chaque semestre.

Poste de charges	Indices IPAMPA pour actualisation	Descriptif IPAMPA
Alimentation des animaux	IE BV 01.05	Aliments achetés IPAMPA-Viande bovine
Engrais et amendements	IPAMPA 01.03	Engrais et amendements IPAMPA
Semences	IPAMPA 01.01	Semences et plants IPAMPA
Autres charges végétales	IPAMPA 01.04	Produits de protection des cultures IPAMPA
Frais d'élevage	IPAMPA 01.08	Produits et services vétérinaires IPAMPA
Mécanisation	IPAMPA 01.07.01	Entretien et réparation des véhicules IPAMPA
Bâtiments et installations	IPAMPA 01.07.02	Entretien et réparation des bâtiments IPAMPA
Frais divers de gestion	IPAMPA 01.09	Frais généraux IPAMPA

⁷ Extrait « IPAMPA changement de base et passage à la référence 2015, INSEE »

⁸ <http://idele.fr/services/outils/ipampa.html>

A ce jour, il n’y a pas encore d’IPAMPA avec des données spécifiques en AB (comme par exemple les aliments ou semences), l’IPAMPA est retenu pour calculer les évolutions.

b. Aides PAC

Les aides de la PAC perçues seront actualisées chaque année par simulation en lien avec les éléments disponibles pour la campagne PAC concernée. La mise à jour tiendra compte de la convergence, des différents stabilisateurs éventuels mis en œuvre, comme réalisé dans le cadre des Dossiers Economie de l’Elevage – Annuel Bovins Viande⁹.

c. Travail : rémunération de la main-d’œuvre exploitant

L’évolution de la rémunération de la main-d’œuvre de l’exploitant est indexée à la valeur du SMIC horaire brut¹⁰. Les mises à jour seront réalisées chaque fois que nécessaire (par exemple, dernière revalorisation en date le 1^{er} mai 2022) et intégrées lors des moyennes par semestre.

⁹ <https://idele.fr/detail-article/dossier-annuel-bovins-viande-annee-2021-perspectives-2022>

¹⁰ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1375188>

ANNEXE - Détail des charges et des produits

a. Affectation des charges

La première étape du calcul d'un coût de production consiste à ventiler toutes les charges dans les différents postes élémentaires :

Nom du poste agrégé	Noms des postes élémentaires y compris postes des charges supplétives (CS)
Alimentation achetée	Concentrés achetés ; Coproduits concentrés ; Compléments minéraux ; Poudre de lait ; Fourrages achetés ; Pensions et frais d'estives.
Approvisionnement des surfaces	Engrais et amendements ; Semences et plants achetés ; Produits de défense végétaux ; Fournitures pour fourrages ; Frais de fonctionnement irrigation ; Assurance pour les végétaux ; Taxes végétales ; Montant autre charge végétale.
Frais d'élevage	Frais vétérinaire ; Contrôle de performance ; Frais de reproduction ; Identification et GDS ; Frais divers d'élevage ; Achats de litière ; Travaux par tiers animaux ; Location d'animaux ; Assurance pour les animaux ; Taxes animales ; Frais de transformation ; Frais de commercialisation ; Frais d'hébergement et restauration ; Montant autre charge animale.
Mécanisation	Travaux par tiers (entreprise & CUMA) ; Carburants et lubrifiants ; Entretien du matériel ; Achat petit matériel ; Crédit-bail ; Amortissement matériel.
Bâtiments et installations	Eau ; Electricité ; Gaz ; Location de bâtiments et installations et MAD ; Entretien des bâtiments et installations ; Amortissement bâtiments et installations.
Frais divers de gestion / frais généraux	Transports et déplacements ; Impôts et taxes ; Assurances ; Frais de gestion ; Fournitures et frais divers ; Autres amortissements.
Foncier et capital	Fermage et MAD ; Rémunération des terres en propriété (CS) ; Location précaire ; Entretien du foncier ; Amortissement améliorations foncières : Frais financiers CT + agios ; Frais financiers LMT hors foncier ; Rémunération capitaux en propriété (CS) .
Travail	Rémunération du travail exploitant (CS) ; Salaires + charges sociales

b. Affectation des produits

Comme pour les charges il convient de ventiler tous les produits dans les différents postes élémentaires :

Nom du poste agrégé	Noms des postes élémentaires
Produit viande	Ventes d'animaux (yc autoconsommation) ; V.I. animaux ; Achats d'animaux (<u>poste à déduire</u>) ; Autres produits animaux.
Produits végétaux	Ventes de fourrages ; Ventes de produits végétaux ; V.I. des productions végétales ; Autres produits végétaux.
Autres produits	Autres produits
Aides	Montant des aides couplées ; Montant des aides découplées ; Montant des aides 2° pilier ICHN ; Montant des aides 2° pilier hors ICHN ; Montant aides hors aides PAC.

c. Répartition par atelier

Dans la mesure où peu d'élevages herbivores sont spécialisés dans une seule production, le chiffrage des coûts de production nécessite de répartir des charges entre ateliers, cultures de ventes et ateliers animaux. Pour les postes de charges communs à plusieurs ateliers de l'exploitation, une deuxième étape consiste donc à répartir leur montant entre ateliers.

La méthode de répartition retenue¹¹ permet de traiter les 6 ateliers herbivores (bovins lait et viande, ovins lait et viande, caprins et équins) et l'atelier des grandes cultures (céréales, Oléagineux, protéagineux, cultures industrielles : betteraves sucrières, pomme de terre et lin).

¹¹https://idele.fr/fileadmin/medias/Documents/Collection_resultats_annuels_Reseaux_elevage/DEE_Couts_de_production_-_Multifilieres_-_n_501_-_Septembre_2019.pdf